

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS**Néant ☐Exercice N clos le
30/09/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	biens services*	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218	210 000	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	20		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	210 020	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	5 246	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	303		244	509	
	Rémunérations du personnel*					250	188 711	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	
Total des charges d'exploitation (II)						264	194 467	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	15 552	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	204 084	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges financières (V)					294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			300		
			348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	4 446	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	215 191
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	215 191	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	4 446	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU (44. octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)		992					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
		Déduct* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	29 637
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
		Déficits antérieurs reportables :*.dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	29 637	
						372		

Désignation de l'entreprise <u>SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS</u>				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>1 Rue du Gate Grenier 17590 ARS EN RE</u>						
Numéro SIRET* <u>5 0 8 8 9 7 5 9 2 0 0 0 1 2</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
				Exercice N clos le <u>30/09/2022</u>		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042		209 015
	Total I (5)		044	048		209 015
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres* (3)	072	074		326 948
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086		269 884
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	098		596 833
	Total général (I + II)		110	112		805 848
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		90 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		9 000	
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		390 127	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		215 191	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		704 318	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 851	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	63 860	99 677	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		101 529		
Total général (I + II + III)		180		805 848		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	4 084	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

HOLDING DU MARAIS
Société à responsabilité limitée
au capital de 90 000 euros
Siège social : 1 rue du Gâte Grenier
17590 ARS EN RE
508 897 592 RCS LA ROCHELLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JANVIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 215 191,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 215 191,34 euros

A titre de dividendes aux associés 45 000,00 euros
Soit 15,00 euros par part

Le solde 170 191,34 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 560 318,96 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 659 318,96 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 01 février 2023.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE
2019	0 euro
2020	15 euros
2021	15 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 janvier 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)												Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS												Néant ☐ *																	
I		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *																			
		ACTIF IMMOBILISÉ																				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice																			
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial				400								402								404								406											
		Autres				410								412								414								416											
Immobilisations corporelles		Terrains				420								422								424								426											
		Constructions				430								432								434								436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels				440								442								444								446											
		Installations générales agencements divers				450								452								454								456											
		Matériel de transport				460								462								464								466											
		Autres immobilisations corporelles				470								472								474								476											
		Immobilisations financières				480				209 015				482								484								486				209 015							
		TOTAL				490				209 015				492								494								496				209 015							
II		AMORTISSEMENTS																																							
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								Montant des amortissements au début de l'exercice								Augmentations : dotations de l'exercice								Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises								Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
		Fonds commercial				495								497								498								499											
		Autres mmobilisations incorporelles				500								502								504								506											
Immobilisations corporelles		Terrains				510								512								514								516											
		Constructions				520								522								524								526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels				530								532								534								536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers				540								542								544								546											
		Matériel de transport				550								552								554								556											
		Autres immobilisations corporelles				560								562								564								566											
		TOTAL				570								572								574								576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1				2				3				4				5																							
		6				7				8				9				10																							
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values																															
		①		②		③		④		Court terme * ⑤		Long terme																													
												19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧																									
		1																																							
		2																																							
		3																																							
		4																																							
		5																																							
		6																																							
		7																																							
		8																																							
		9																																							
		10																																							
TOTAL		578		580		582		584		586		581		587		589																									
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations		590		583		594		595																											
		TOTAL		596		585		597		599																															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS

Néant☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
		Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations	630		632		634		636		
		Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
		Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
		Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Autres mmob. incorporelles	700		705		2			
Terrains	710		715		3			
Constructions	720		725		4			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		5			
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745		6			
Matériel de transport	750		755		7			
Autres immobilisations corporelles	760		765					
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	

II	DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

III	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	8 643
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI			325		
dont cotisations facultatives Madelin					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*				380	81 668
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	55 947	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	42 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	987
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS																		Néant		*																																									
Exercice ouvert le : 01/10/2021 et clos le : 30/09/2022																		Durée en nombre de mois		12																																									
DECLARATION DES EFFECTIFS																																																													
Effectifs moyens du personnel																		376																																											
Dont apprentis																		657																																											
Dont handicapés																		651																																											
Effectifs affectés à l'activité artisanale																		861																																											
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																																																													
I		Chiffre d'affaires de référence CVAE																																																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises																		108		210 000																																									
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés																		118																																											
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante																		119																																											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges																		105																																											
TOTAL 1																		106		210 000																																									
II		Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																																											
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		115		20																																									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation																		143																																											
Subventions d'exploitation reçues																		113																																											
Variation positive des stocks																		111																																											
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée																		116																																											
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation																		153																																											
TOTAL 2																		144		20																																									
III		Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																																																											
Achats																		121																																											
Variation négative des stocks																		145																																											
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances																		125		5 246																																									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.																		146																																											
Taxes déductibles de la valeur ajoutée																		133																																											
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)																		148																																											
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée																		128																																											
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois																		135																																											
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante																		150																																											
TOTAL 3																		152		5 247																																									
IV		Valeur ajoutée produite																																																											
Calcul de la Valeur Ajoutée																		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137		204 772																																							
V		Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																																																											
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).																		117		204 772																																									
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																																																													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE																		020		X																																									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)																		022		210 000																																									
Effectifs au sens de la CVAE																		023																																											
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)																		026																																											
Période de référence																		024		0		1		/		1		0		/		2		0		2		1		160		3		0		/		0		9		/		2		0		2		2	
Date de cessation																		186						/						/																															

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

11

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE30/09/2022N° SIRET50889759200012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESARL HOLDING ATELIER DU MARAIS

ADRESSE (voie)1 Rue du Gate Grenier

CODE POSTAL17590VILLEARS EN RE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	3 000

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE 30/09/2022

N° SIRET 50889759200012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL HOLDING ATELIER DU MARAIS

ADRESSE (voie) 1 Rue du Gate Grenier

CODE POSTAL 17590 VILLE ARS EN RE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	4
--	-----	---

Forme juridique	SARL	Dénomination	A M D M		
N° SIREN (si société établie en France)	819835513			% de détention	100.00
Adresse :	N° 30	Voie	Route de la Prée		
	Code Postal 17590	Commune	ARS EN RE	Pays	FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	MAISONS BLANCHES		
N° SIREN (si société établie en France)	822624979			% de détention	20.00
Adresse :	N° 3	Voie	Impasse des Boutons d'Or		
	Code Postal 17590	Commune	ST CLEMENT DES BALEINES	Pays	FRANCE

Forme juridique	SCI	Dénomination	A.D.M.		
N° SIREN (si société établie en France)	802490755			% de détention	66.67
Adresse :	N° 1	Voie	Rue Gate Grenier		
	Code Postal 17590	Commune	ARS EN RE	Pays	FRANCE

Forme juridique	SARL	Dénomination	EPG		
N° SIREN (si société établie en France)	392176525			% de détention	100.00
Adresse :	N° 30	Voie	Route de la Prée		
	Code Postal 17590	Commune	ARS EN RE	Pays	FRANCE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT